



Pret personnel pour compromis de vente

Par **Cat_b**, le **06/05/2018** à **15:34**

Bonjour,

J'ai un projet d'achat immobilier, un très bon apport personnel, mais aucune assurance emprunteur n'accepte de couvrir un emprunt immobilier car je suis en risque aggravé de santé (dossier rejeté 7 fois au niveau 3 de la convention AERAS). Etant donné mon (très bon) apport et la qualité du contrat de prévoyance de mon employeur (grâce auquel je n'ai pas perdu de pouvoir d'achat en un an d'arrêt maladie), j'envisage de compléter mon apport par un prêt personnel (proposition à hauteur de 75000€ à rembourser sur 6 ans), sans l'assurer (assurance facultative pour ce type de prêt). Je précise que j'ai aussi fait la démarche de proposer la garantie prévoyance de mon employeur à une banque, en tant qu'alternative à l'assurance emprunteur, et que cela a été refusé aussi. Bref, à part un prêt personnel, je ne vois pas comment faire aboutir mon projet :-)

Mais est-ce que mentionner ce type de prêt sur un compromis de vente est acceptable d'un point de vue notarial ? Ou est-ce que si je base mes recherches sur un budget incluant ce prêt, je m'expose à un blocage de tout le projet au moment de la préparation du compromis de vente ?

Merci.

Catherine.

Par **youris**, le **06/05/2018** à **18:36**

bonjour,

ce qui compte c'est que le jour de la signature de l'acte authentique, vous ayez tout l'argent pour payer ce bien.

la garantie du prêt ne concerne pas pas le vendeur, ni le notaire mais uniquement le prêteur qui acceptera ce que vous proposez comme garantie de paiement.

salutations